

ON DÉCRYPTE LES PROGRAMMES

Que disent les partis sur

le secteur jeunesse et l'aide à la jeunesse ?



Découvrir les autres fiches :

Démocratie et participation

Coût de la vie et fiscalité

Culture et sport

Démocratie européenne

Emploi et formation

Enseignement secondaire et supérieur

Environnement et climat

Inclusion et lutte contre les discriminations

Logement

Médias

Mobilité

Police, justice et autres institutions

Précarité

Santé mentale

Secteur jeunesse et aide à la jeunesse

Retrouve les mesures spécifiques aux jeunes



Pour les
jeunes

ON DÉCRYPTE LES PROGRAMMES

Notre démarche

Les élections arrivent et tu te demandes pour qui voter ? Tu vois passer plein de débats sur les réseaux sociaux et dans les médias mais tu ne comprends toujours pas quel parti propose quelles mesures ? Ça tombe bien, on a fait une partie du travail pour toi !

Le Forum des Jeunes te propose **15 fiches thématiques**, en lien avec ses travaux et les **priorités des jeunes**. Ces fiches reprennent une série de **mesures proposées par les six partis** francophones ayant actuellement des sièges au parlement fédéral (DéFi, Ecolo, les Engagés, le MR, le PS et le PTB).

Ce document est à prendre comme un **outil** et il reste primordial de continuer à s'informer pour tirer ses propres conclusions et poser un vote informé et réfléchi. Pour en savoir plus, consulte le site www.ressourceslections.be ou va voir les programmes des partis !



Les programmes complets de chaque parti francophone :

 ecolo

[Programme Ecolo](#)

 PS

[Programme PS](#)

 DÉFI

[Programme DéFI](#)

 MR

[Programme MR](#)

 Les Engagés

[Programme Les Engagés](#)

 ptb

[Programme PTB](#)

La vision de DéFI

DéFI

Secteur jeunesse

Pour les
jeunes

- Instaurer le service citoyen sur base des principes définis.

La vision d'Ecolo



Généralités

Pour les
jeunes

- Favoriser la coopération des différents niveaux de pouvoir afin de mener des politiques cohérentes en faveur des jeunes.

Secteur jeunesse

Pour les
jeunes

- Développer les collaborations et les transversalités entre secteurs, acteurs et actrices qui placent la jeunesse au cœur de leur action.
- Soutenir toutes les organisations de jeunesse et les centres de jeunes qui favorisent et font la citoyenneté.
- Améliorer les conditions de travail et revaloriser l'emploi dans les secteurs de la jeunesse.
- Former et sensibiliser les professionnel·les du secteur au harcèlement, aux violences de genre, aux discriminations et au racisme.
- Améliorer l'accompagnement logistique apporté aux mouvements de jeunesse.
- Créer une carte « ANIM » pour permettre aux animateurs et aux animatrices d'obtenir des avantages auprès de partenaires culturels.

Aide à la jeunesse

Pour les
jeunes

- Faire de la prévention l'axe central des politiques qui concernent les jeunes.
- Renforcer les politiques d'aide et de protection de la jeunesse, via un développement de l'accueil et l'hébergement en famille d'accueil, des dispositifs de mises en autonomie des jeunes, et une évolution des IPPJ (Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse) pour plus de dispositifs alternatifs à la privation de liberté.
- Organiser la prise en charge des jeunes à besoins spécifiques et/ou multiples (jeunes en errance, jeunes à la croisée des secteurs, MENA,...).
- Revaloriser les métiers du soin (personnel soignant, aides ménagères, infirmier·es, aides familiales, puériculteurs et puéricultrices, travailleurs et travailleuses de l'aide à la jeunesse, travailleuses et travailleurs sociaux, etc.)
- Renforcer l'élargissement des publics bénéficiaires de l'éducation aux médias, notamment en créant de nouvelles synergies entre des structures d'éducation aux médias et des structures touchant des publics fragilisés ou à besoins spécifiques (Espaces publics Numériques (EPN), Institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ), Aide à la Jeunesse, Senior, etc.).
- Renforcer le rôle des AMO (services d'Actions en Milieu Ouvert). Chaque jeune doit pouvoir accéder facilement à une telle structure.
- Afin de favoriser la transition vers l'âge adulte, étudier, en impliquant les acteurs, actrices de terrain et les jeunes mêmes, l'élargissement du champ d'actions des AMO jusqu'à 25 ans
- Augmenter les moyens destinés à l'aide à la jeunesse pour la prise en compte des besoins spécifiques des MENA et de favoriser une meilleure collaboration entre les différents niveaux de pouvoir.

La vision des Engagés



Généralités

Pour les
jeunes

- Établir des liens étroits entre l'école et le monde associatif, permettant aux jeunes de découvrir les multiples facettes de l'engagement citoyen.
- Au niveau fédéral, instaurer un service citoyen généralisé pour les jeunes, volontaire dans un premier temps et obligatoire à terme.

Secteur jeunesse

Pour les
jeunes

- Encourager les fédérations d'ASBL et les différentes plateformes existantes de soutien d'ASBL à développer une activité de guichet d'entreprise.
- Promouvoir et renforcer la bonne gouvernance dans les secteurs associatifs par un soutien accru aux fédérations représentatives.
- Dispenser les petites associations (détenant moins de 50.000 € de patrimoine) des déclarations UBO.
- Revoir le décret APE afin de garantir une juste indexation des subventions pour garantir la pérennité des associations.
- Évoluer vers une fiscalité avantageuse pour les associations.
- Atteindre les 100 % du financement des associations en Éducation Permanente.
- Renforcer l'enveloppe des organisations de jeunesse et du dispositif particulier Mouvement de jeunesse.
- Rendre davantage accessibles les infrastructures publiques pour augmenter le nombre d'endroits de camps et séjours en Région wallonne.
- Renforcer les outils et les formations à destination des animateurs via un appui renforcé entre les structures et les experts dans le domaine de la santé mentale et de l'EVRAS.
- Développer d'autres dispositifs que l'extrait de casier judiciaire pour l'ensemble des animateurs pour solutionner les éventuels problèmes de terrain.
- Pérenniser toutes les formes d'association de jeunesse qui répondent à certains critères de qualité et poursuivent des objectifs sociétaux tant financièrement que matériellement.
- Rendre plus accessible les transports publics aux enfants et aux jeunes notamment dans le cadre d'activités jeunesse.
- Encourager les organisations de jeunesse à inclure les enfants placés dans leurs activités, et à mettre en place des projets en concertation avec les services agréés d'hébergement

La vision des Engagés



Aide à la jeunesse

Pour les
jeunes

- Encourager les services d'actions en milieu ouvert (AMO) à prévoir des actions de prévention spécifiques avec les familles précarisées ou en difficulté afin d'éviter une orientation trop fréquente vers les Services d'aide à la jeunesse (SAJ).
- Dégager des moyens pour le soutien socio-éducatif des jeunes pris en charge par les services de l'Aide à la jeunesse et hébergés dans des internats scolaires.
- Étendre l'offre d'internats pour les jeunes qui nécessitent un éloignement du milieu de vie et de leur entourage familial.
- Donner directement la parole aux jeunes pris en charge par des services agréés d'hébergement sur différents thèmes (santé, scolarité, loisirs, droits, etc.) en vue de la réalisation d'une enquête destinée à analyser leurs besoins et d'optimiser ainsi leur prise en charge.
- Appuyer les Centres sportifs locaux souhaitant organiser des journées sportives à l'attention de services d'hébergement de jeunes.
- Encourager la vocation de nouvelles familles d'accueil afin que celles-ci aillent au bout du processus de recrutement, avec une attention particulière à l'accueil d'urgence.
- Conforter la prise en charge des jeunes ayant commis des faits qualifiés d'infractions.
- Sensibiliser davantage les magistrats et l'opinion publique à l'approche restauratrice/réparatrice qui peut avoir un impact sur le taux de récidive du jeune auteur.
- S'assurer du bon fonctionnement des Équipes mobiles d'accompagnement (EMA) qui ont pour mission d'accompagner les jeunes délinquants au terme de leur placement en IPPJ (institutions publiques de protection de la jeunesse).
- Scolariser adéquatement les jeunes en IPPJ (institutions publiques de protection de la jeunesse) et mieux organiser la collaboration "école- IPPJ".
- Offrir aux jeunes à leur sortie d'IPPJ un encadrement et un accompagnement de qualité dans la durée.
- Créer des ailes médicalisées au sein des IPPJ prenant en charge des jeunes délinquants souffrant de déficiences intellectuelles ou de troubles de santé mentale

La vision du PS



Généralités

Pour les
jeunes

- Installer, au niveau de chaque zone d'enseignement, des plateformes réunissant les acteurs de l'enseignement et des représentants issus d'institutions publiques ou du monde associatif.

Secteur jeunesse

Pour les
jeunes

- Préférer les financements structurels aux appels à projets.
- Promouvoir la mise en œuvre de processus de simplification administrative concertés entre les administrations et les associations qu'elles subventionnent.
- Maintenir le dispositif APE (Aide à la Promotion de l'Emploi) à la fois comme outil de soutien structurel à l'emploi dans le secteur non-marchand et comme moyen de rencontrer les besoins émergents.
- Étendre le détachement pédagogique au personnel d'autres secteurs publics.
- Renforcer l'action des structures de jeunesse en reconnaissant davantage leur impact positif sur l'engagement citoyen des jeunes et leur santé physique et mentale.
- Développer les synergies entre régions européennes afin de regrouper les organisations de jeunesse internationales.
- Favoriser la coopération entre les organisations de jeunesse des différents Etats membres de l'UE.
- Favoriser la visibilité des organisations de jeunesse dans les écoles.
- Renforcer la visibilité des centres de jeunes auprès des jeunes citoyens.
- Préserver l'emploi dans les centres de jeunes en prenant mieux en compte l'évolution du coût salarial.
- Rappeler l'importance d'un secteur de l'éducation permanente fort.
- Garantir la gratuité de la SNCB pour les mouvements de jeunesse.
- Faciliter la mise à disposition de locaux sportifs gratuitement ou à des prix modérés pour les mouvements de jeunesse.
- Encourager les provinces à mobiliser les services sportifs et culturels pour proposer des activités aux jeunes en mouvement.
- Encourager les acteurs de la culture à accueillir gratuitement ou à coût réduit les jeunes en camp ou en activité.

La vision du PS



Aide à la jeunesse

Pour les
jeunes

- Renforcer le rôle et les actions de l'aide à la jeunesse, notamment par des moyens supplémentaires à l'administration ou aux services agréés.
- Développer les synergies et les articulations entre tous les pouvoirs publics et les partenaires des secteurs au service des enfants et des jeunes.
- Renforcer le dialogue et les partenariats avec les pouvoirs publics en créant une conférence interministérielle « Prévention sociale et émancipation de l'enfance et de la jeunesse ».
- Continuer à développer une offre de prise en charge diversifiée, rapide et efficace.
- Garantir une aide adéquate, suffisante et rapide aux jeunes en danger et aux enfants maltraités.
- Renforcer les capacités existantes et en créant de nouveaux services d'action en milieu ouvert.
- Étendre le bénéfice des actions de prévention aux jeunes jusqu'à 25 ans.
- Apporter des réponses transversales et concertées par rapport aux difficultés spécifiques des jeunes jusqu'à 25 ans, notamment dans la phase particulièrement délicate de transition.
- Augmenter les capacités d'accueil des services résidentiels et de prise en charge des services d'accompagnement.
- Développer les « maisons de l'adolescent » afin d'apporter une réponse globale et intégrée, notamment aux jeunes jusqu'à 25 ans.
- Reconnaître les actions d'accompagnement à l'autonomie par le logement d'un public de jeunes adultes vulnérables comme une mission spécifique des services d'action en milieu ouvert (AMO).
- Créer des lieux d'hébergement et d'accompagnement pour les jeunes en difficulté entre 18-25 ans.
- Lancer des campagnes de sensibilisation afin d'augmenter l'offre de famille d'accueil.
- Assurer une prise en charge éducative et appropriée à chaque jeune ayant commis des faits qualifiés d'infractions.
- Poursuivre le développement de la réforme des IPPJ (Institutions publiques de protection de la jeunesse), en les initiant à des méthodes éducatives nouvelles et en ouvrant davantage celles-ci sur le tissu social local.
- Garantir que chaque jeune en IPPJ puisse bénéficier d'un accompagnement à la réinsertion.

La vision du MR



Généralités

Pour les
jeunes

- Assurer des collaborations cadrées avec des partenaires pointus issus du privé, du secteur public ou du milieu associatif, pour des projets éducatifs spécifiques.
- Améliorer la cohérence des politiques publiques en matière d'aide à la jeunesse en regroupant au sein d'un seul et même Ministère les services œuvrant pour la petite enfance, la jeunesse et l'aide à la jeunesse. Une telle mesure permettra de mettre fin à ce que d'aucuns qualifient de « maltraitance institutionnelle », et de développer une politique globale, transversale et ambitieuse.

Secteur jeunesse

Pour les
jeunes

- Définir la formation de CRAC'S (Citoyen Responsable Actif Critique et Solidaire).
- Retravailler les réformes des Organisations de Jeunesse et des Maisons de Jeunes.
- Élargir la reconnaissance officielle des Organisations de Jeunesse et des Maisons de Jeunes.
- Analyser les besoins réels en personnel et adapter les subsides en conséquence.
- Transformer les écoles en lieux de camp pour offrir une variété d'expériences, qu'elles soient éducatives, récréatives, sportives ou culturelles.
- Soutenir le développement du service citoyen volontaire généralisé, notamment dans les services publics.
- Réintroduire un service militaire volontaire de 12 mois pour les jeunes filles et les jeunes hommes entre 18 et 25 ans.

Aide à la jeunesse

Pour les
jeunes

- Renforcer le personnel du secteur de l'aide à la jeunesse.
- Les mineurs radicalisés et/ou placés au sein des Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse (IPPJ) ou du centre pour des faits de terrorisme doivent faire l'objet d'une attention accrue.
- Maintenir une offre de places suffisantes en IPPJ.
- Veiller à ce que les IPPJ ne soient plus amenées, comme c'est malheureusement trop souvent le cas, à accueillir en leur sein des profils qui ne relèvent pas de leurs missions, par exemple des jeunes présentant des problèmes de santé mentale). Il est essentiel que les services compétents (notamment la santé mentale et le handicap) puissent prendre en charge ce type de profil.
- Au sein des IPPJ organisées en sections, il faut réfléchir à des sections renforcées en termes de sécurité et de discipline dans l'intérêt des autres jeunes et afin de poursuivre un réel projet éducatif.
- Garder une attention particulière sur les dispositifs d'aide mis en place pour accompagner le « jeune sortant » [d'IPPJ] et éviter que ce changement de « statut » soit vécu comme une nouvelle rupture.
- Veiller à ce que les IPPJ ne soient plus amenées à accueillir en leur sein des profils qui ne relèvent pas de leurs missions.

La vision du PTB



Secteur jeunesse

Pour les
jeunes

- Impliquer le secteur de la jeunesse et les associations culturelles et sportives dans le développement de nouveaux espaces publics.
- Affecter davantage de ressources structurelles et de personnel aux organisations de jeunesse et aux maisons de jeunes, pour leur permettre de développer un travail durable.
- Débloquer des moyens pour soutenir les organisations et les mouvements de jeunes.
- Mettre en place davantage de locaux pour les jeunes.

Aide à la jeunesse

Pour les
jeunes

- Refinancer le secteur de l'aide à la Jeunesse.